

**OBJET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
AU CHEMIN DU PITON BOIS-DE-NEFLES  
(partie comprise entre le Chemin du Potager et le Réservoir du Piton)**

**Validation du projet  
Autorisation de signer le marché de travaux**

---

La Commune a lancé un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales au Chemin du Piton Bois-de-Nèfles à Sainte-Clotilde, conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics concernant la passation des marchés de travaux, et celles relatives à l'appel d'offres ouvert (confer articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics),

Ces travaux répondent à l'attente des administrés du quartier dont les propriétés sont exposées aux eaux pluviales de la voie communale qui ne comporte actuellement pas de dispositif de collecte.

Outre la protection des riverains, l'ouvrage projeté permettra la collecte des eaux de pluie à partir du Chemin du Potager et la protection de la chaussée de la voie communale.

Les travaux sont estimés à 181 000,00 € TTC.


La dévolution par lots n'a pas été retenue pour des raisons techniques liées à l'imbrication de différentes prestations à réaliser sur un site d'emprise limitée ; le principe d'intervention de plusieurs intervenants apparaissant, en l'espèce, incompatible avec les contraintes de gestion de la circulation routière.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 novembre 2006 et a procédé au choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et dans le Règlement de Consultation, conformément à l'article 59 II du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande :

1. de valider le projet ;
2. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
3. de m'autoriser à signer le marché avec l'entreprise TPR OI pour les montants et délai suivants :
  - montant total : 133 049,26 € TTC,
  - délai : 3 mois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Paul VICTORIA  
DEPUTE-MAIRE

**OBJET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
AU CHEMIN DU PITON BOIS-DE-NEFLES  
(partie comprise entre le Chemin du Potager et le Réservoir du Piton)**

**Validation du projet  
Autorisation de signer le marché de travaux**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 23 et Article 23-15 du Budget principal 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-17 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide le projet.

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres (confer articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics).

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec l'entreprise TPR OI pour un montant total de 133 049,26 € TTC et délai de 3 mois.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
**René-Paul VICTORIA**

